Zencap
Asset Management

UNE MARQUE
Ofi invest

Politique de meilleure sélection

Zencap AM

6 mai 2025

1. Contexte et champ d'application

En application des articles 27 et 28 du règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 et de l'article L.533-22-2-2 du code monétaire et financier, Zencap AM a l'obligation en qualité de société de gestion de portefeuille d'agir au mieux des intérêts des FIA gérés et de leurs investisseurs et doit ainsi prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lorsqu'elle passe pour exécution des ordres de négociation auprès d'autres entités.

De façon générale, Zencap AM transmet des ordres auprès de courtiers ou contreparties autorisées pour exécution. La présente politique, dite de « *best selection* », vise à présenter les pratiques retenues au sein de Zencap AM pour la sélection des intermédiaires.

1.1. Instruments financiers

Cette politique concerne les produits de marché de capitaux (par opposition aux produits de « dette privée »).

Pour les titres non cotés, le principe de *best selection* ne peut s'appliquer dans la mesure où il n'y a pas d'ordres de négociation transmis auprès d'intermédiaires de types courtiers ou contreparties.

Les instruments financiers concernés sont donc :

- Titres de créance (notes émises par un SPV, Credit Linked Notes, obligations hors dette privée)
- Parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger, ou obligations d'organismes de titrisation de droit français
- Dérivés de crédit (CDS single name ou iTraxx), ou autres dérivés dans une optique de couverture notamment

1.2. Intermédiaires financiers

Zencap AM n'est pas membre de marché et transmet tous les ordres à des intermédiaires pour exécution. Elle s'autorise à intervenir :

- Sur les marchés réglementés
- Sur des marchés organisés en fonctionnement régulier (par exemple Euronext Access, Euronext Growth)
- Sur des plateformes multilatérales de négociation
- Sur des internalisateurs systématiques.

Zencap AM se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela est jugé approprié.

Seules les contreparties « disqualifiées » par le Comité d'Évaluation de Zencap AM sont systématiquement écartées.

Toute autre contrepartie de marché est susceptible d'être utilisée par Zencap AM dès lors qu'elle permet d'obtenir le meilleur résultat possible d'exécution. Des informations de trading par contrepartie (volumes traités, nombre d'achats/ventes réalisés etc.) sont régulièrement produites par l'équipe de gestion.

C1 - Public

2. Facteurs et critères de sélection

Les principaux critères retenus pour obtenir la meilleure exécution possible sont les suivants ; chaque critère est considéré d'importance potentiellement identique pour Zencap AM :

- Le prix proposé par rapport à la liquidité disponible ;
- La qualité de l'exécution ;
- L'offre en émission primaire / nouveau projet ;
- La qualité de l'information diffusée ;
- La qualité du traitement administratif (envoi des confirmations, qualité du middle office et back office, correct dénouement des opérations etc.) ;
- La qualité de la couverture ;
- La qualité du processus de valorisation (délai dans la production des valorisations, pertinence des valorisations, support de production de ces valorisations, communication avec les services dédiés, etc.).

Les éléments d'appréciation du critère « qualité de l'exécution » sont les suivants :

1. Rapidité de l'exécution :

- Electronique/ Plateforme vs à la voix/main
- Canal de communication : la voix / chat room (traders inclus/exclus) / email ou autre

2. « Définition » du prix :

- Firm / soft (délai pour le rendre firm / exécutable)
- Prix précis (ex : 100.12) vs range (100a, L100H, L100s etc)

3. Information disponible / facilité d'exécution

- Avoir l'information tôt
- Savoir si on est en compétition ou pas (si la contrepartie peut agir en principal, s'il y a plusieurs personnes « regardant le trade » etc)
- Possibilité de soft / hard circled la position
- Possibilité/obligation imposée de travailler en switch
- Présence de guidance (plus ou moins précises) dans les BWIC / primaire
- En primaire : information sur l'état du book, la taille max de l'émission, la présence d'ordres protégés, etc

4. Taille/limites du trading book

- Nombre et « richesse » / intérêt des offres/stock
- Capacité de bider en principal

3. Evaluation des intermédiaires

3.1. Modalités d'évaluation

Les différents services opérationnels (gestion) effectuent une analyse à partir de ces critères ainsi que de toute autre source d'informations à leur disposition.

Le Comité d'Évaluation examine les différentes analyses établies par la gestion et les retours opérationnels du middle office, en lien direct et continu avec les intermédiaires . Ceci peut donner lieu à la disqualification par le Comité d'Évaluation de certaines contreparties. Leur liste est tenue à jour par le Risk Management.

Le Comité d'Évaluation est constitué des collaborateurs suivants :

- Au minimum un gérant de Zencap AM
- Au minimum une personne appartenant au Risk Management
- Au minimum un des membres de la Direction de Zencap AM (qui pourra être la même personne que le gérant de Zencap AM)
- Au minimum un représentant du Middle Office d'OFI Invest AM (agissant au titre de la prestation de service groupe)

Le Comité d'Évaluation a pour objet de mettre à jour la liste des contreparties « disqualifiées », de mettre éventuellement à jour la présente politique et de se prononcer sur l'évaluation annuelle des contreparties utilisées.

Aucune transaction ne sera réalisée avec les contreparties disqualifiées, sauf autorisation expresse de l'un des dirigeants responsables de la société et avis du RCCI et du Risk Management.

3.2. Fréquence

La politique sera mise à jour autant que de besoin et revue a minima une fois par an.

Le Comité d'Évaluation se tient autant que de besoin et a minima une fois par an.

4. Modalités de contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne réalise des contrôles par échantillonnage afin de s'assurer du respect des principes de meilleure sélection et revoit la procédure, a minima de façon annuelle.

www.zencap-am.fr